



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

**N° de la demande :** 2010-2390

**Demande :** Nouvelle application commerciale : nouvelle garantie des propriétés chimiques, identité et proportion des produits de formulation.

**Produit :** Herbicide Kerb SC

**Numéro d'homologation :** 30264

**Matière active (m.a.) :** Propyzamide

**N° de document de l'ARLA PDF en français :** 2109354

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle application commerciale, l'herbicide Kerb SC (qui contient 400 g/l de propyzamide), à partir du produit précédemment homologué, l'herbicide sélectif Kerb 50 WSP (qui contient 50 % de propyzamide; numéro d'homologation 25595). L'utilisation prévue de l'herbicide Kerb SC est la lutte contre diverses mauvaises herbes dans la luzerne, le trèfle, les plantes ornementales, les fraisiers, les pommiers, les poiriers, les bleuets à feuilles étroites, la laitue et les pâturages établis.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Kerb SC est une suspension qui contient la matière active propyzamide à une concentration nominale de 400 g/l. Cette application commerciale a une densité relative de 1,1334 g/ml et un pH de 7,91. Les exigences en matière de données sur la chimie pour l'herbicide Kerb SC ont été remplies.

### Évaluation sanitaire

L'herbicide Kerb SC présente une toxicité aiguë faible par voie orale ( $LD_{50} = 5\ 000$  mg/kg p.c.), par voie cutanée ( $LD_{50} \geq 5\ 000$  mg/kg p.c.) et par inhalation ( $LC_{50} > 5,3$  mg/l) chez le rat. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané minime chez le lapin. L'herbicide Kerb SC ne constitue pas un sensibilisant cutané chez les cobayes.

Conformément aux lignes directrices actuelles, les données sur les résidus sont transférables entre les types de formulation existants et proposés. Par conséquent, l'utilisation de l'herbicide Kerb SC ne devrait pas accroître la quantité de résidus du propyzamide sur les cultures traitées. L'exposition alimentaire ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation de l'herbicide Kerb SC ne devrait pas entraîner d'exposition inacceptable à la matière active, le propyzamide. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

### **Évaluation environnementale**

Le profil d'utilisation, la méthode d'application et les doses d'application de l'herbicide Kerb SC concordent avec les renseignements actuellement homologués sur l'étiquette de l'herbicide sélectif Kerb 50 WSP. L'ARLA ne prévoit pas d'augmentation des risques pour les organismes non ciblés suite à l'homologation de l'herbicide Kerb SC.

### **Évaluation de la valeur**

L'herbicide Kerb SC est une préparation liquide fondée sur le produit précédent, l'herbicide sélectif Kerb 50 WSP, une poudre mouillable. La justification fournie pour étayer l'homologation de l'herbicide Kerb SC avance que ce type de formulation ne modifiera pas l'efficacité de la matière active. Selon les doses d'application indiquées sur l'étiquette, la quantité de matière active appliquée avec l'herbicide Kerb SC est semblable à celle de l'herbicide sélectif Kerb 50 WSP. Le taux d'absorption de matière active par les mauvaises herbes ciblées devrait être identique entre la formulation liquide (l'herbicide Kerb SC) et la poudre mouillable (l'herbicide sélectif Kerb 50 WSP) une fois que la matière active pénètre dans le sol. Par conséquent, la justification fournie remplit les exigences de valeur pour l'herbicide Kerb SC.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles pour l'herbicide Kerb SC et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour soutenir l'homologation complète du produit.

### **Références**

#### **PMRA**

#### **Document**

<b>Number</b>	<b>Reference</b>
1931548	2010, DACO 3, Chemistry Requirements for F1V1, DACO: 3.1.1, 3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.2 CBI
1931549	2007, Group A Chemistry for F1V2, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3, 3.3.1,3.4.1 CBI
1931551	2008, Group B Physical Properties, DACO: 3.5,3.5.1,3.5.11,3.5.12, 3.5.13,3.5.14,3.5.15 CBI
1931553	2005, KERB FLO 400 Herbicide, Two Years Ambient Shelf Life Stability in and Compatibility with PET Bottle Packaging (F1V1), DACO: 3.5.10 CBI

1931554	2007, Storage Stability and Package Corrosion Characteristics of GF-1197; Accelerated Study (F1V1), DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1931557	2010, DACO 3.7, Comparison Kerb SC Formulation Versions-Revised, DACO: 3.7 CBI
1931574	2010, WAIVER, Part 10: Value, DACO: 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2
1931560	2004, GF-1197: Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats, DACO: 4.6.1
1931561	2004, GF-1197: Acute Dermal Toxicity Study in Rats - Limit Test, DACO: 4.6.2
1931562	2004, GF-1197: Acute Inhalation Toxicity Study in Rats - Limit Test, DACO: 4.6.3
1931567	2004, GF-1197: Primary Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
1931568	2004, GF-1197: Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5
1931569	2004, GF-1197: Dermal Sensitization Study in Guinea Pigs, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.